

Enlevez le foin et la paille et la centaine d'articles dont mon honorable ami a parlé si sou-vent. Mettez-les au rebut.

L'hon. M. BENNETT: C'est la place qui leur convient.

L'hon. M. STEWART: Personne ne prétend que nous ayons voulu tromper qui que ce soit au sujet de ces articles. Que cela soit bien compris.

Une VOIX: Pourquoi les avoir inclus alors?

L'hon. M. STEWART: Le ministre des Finances l'a expliqué clairement à mon honorable ami s'il avait voulu écouter. Il a dit qu'ils avaient été compris dans le budget dans le but de les éliminer complètement. Donc, si vous considérez la centaine d'articles dont se plaint mon honorable ami il en reste encore un nombre fort respectable. La préférence est accordée cette année à des produits que le Canada a importés l'an dernier jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars. La question du fer et de l'acier a été très discutée. Presque toutes les augmentations tarifaires se rapportent aux matières premières employées dans la fabrication des produits, et elles seront presque entièrement absorbées par les manufacturiers qui convertissent la matière première en produits secondaires. Ainsi, ces augmentations seront à l'avantage de l'industrie du fer et de l'acier sans que le fardeau en retombe sur les épaules du consommateur.

On a fait grand état des augmentations relatives au fer et à l'acier. On a dit qu'elles finiraient pas faire hausser les prix au détriment du consommateur. A ce sujet, je citerai le numéro 377b:

Lingots, lingots à crans, masseaux, brames et lopins, n.d., de fer ou d'acier, évalués à pas moins de 3 cents la livre, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'aciers pour être exclusivement employés à la fabrication des régle-ments établis par le ministre.

Et le précédent:

Masseaux, lingots à crans, brames et lopins, n.d.; barres à feuilles, de fer ou acier, quel qu'en soit le procédé de fabrication, par tonne.

Le tarif préférentiel britannique est de \$2.50 alors qu'il était de \$1.50. Nous voulons uniquement importer au Canada la matière première nécessaire à la fabrication du fer et de l'acier. Cela ne signifie pas une hausse des prix pour le consommateur. Et pourquoi? Les barres et les tiges sont le produit des lopins, et le budget dit:

Barres ou tiges de fer ou d'acier, y compris les lopins pesant moins de 60 livres par verge de longueur, laminées à chaud, telles que définies ci-dessous, conformément aux régle-ments établis par le ministre;

[L'hon. M. Stewart.]

Le chiffre de ce numéro qui était de \$4.25 n'a pas été modifié. Les lamineries auront donc l'avantage d'importer leur fer de la même manière que dans le passé, aux mêmes prix et tarif. Cet article n'est pas augmenté; toute hausse qui aurait pu être imposée au produc-teur de la matière première est absorbée par le manufacturier de l'article fabriqué, de sorte que le consommateur n'est pas touché. Mes honorables amis se sont efforcés de faire voir que les agriculteurs ne profitent pas de ces réductions. Je vois un grand nombre de produits qui sont admis en franchise. Je mention-nerai entre autres l'acier nécessaire pour la fa-brication des clous de fer à cheval et des chaînes. Sans contredit, les chaînes et surtout les chaînes employées dans l'exploitation fores-tière, sont fort utilisées par les cultivateurs.

L'hon. M. CHAPLIN: Il n'est pas question de ces chaînes dans le budget.

L'hon. M. STEWART: Oui, elles sont comprises.

L'hon. M. CHAPLIN: Pas du calibre des chaînes pour billes.

L'hon. M. STEWART: J'oublie le numéro du tarif mais j'affirme que ces chaînes peuvent être utilisées par l'agriculteur.

L'hon. M. CHAPLIN: Pas comme chaînes pour billes; ce n'en est point; elles sont trop petites pour cela.

L'hon. M. STEWART: En fait, nonobstant le relèvement sur ces articles à l'état moins ouvré, quantités de produits finis de fer et d'acier sont dégrevés sensiblement et, dans certains cas, le consommateur en bénéficiera directement et indirectement. Par exemple, l'acier de construction lourd, non fabriqué en Canada, et que la Grande-Bretagne peut four-nir; les feuilles d'acier de format et de poids qui se fabriquent en Angleterre sont exoné-rées de droits; diminution sous toutes les ru-briques des droits sur les tôles gaufrées gal-vanisées, employées pour les granges, pon-ceaux, voies d'évitement. J'imagine que mon honorable ami va prétendre que l'agriculture ne bénéficiera pas de ces dégrevements. La préférence britannique a été accrue aussi sur l'acier servant à la fabrication des fils, des ressorts, et des scies. Mon honorable ami pré-tendra-t-il que les agriculteurs n'en bénéfi-cieront pas?

L'hon. M. CHAPLIN: Absolument point.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami pourra faire valoir sa thèse à son tour, et réfuter mes affirmations quand il aura la pa-role. Cette augmentation de la préférence britannique sur l'acier destiné à la fabrication